

**CPDP “déchets nucléaires”
Journée du premier octobre**

François ROLLINGER

**(représentant confédéral *CFDT* au
Conseil Supérieur de Sûreté
et d'Information sur le Nucléaire)**

Qu'est ce qu'un déchet ?

- Un pneu, un sac en plastique, une bouteille de verre sont ils des déchets (ultimes) ou des matières « valorisables »?

– Les réponses de la société à ces questions ne sont pas absolues :

- Elles diffèrent d'un pays à l'autre
- Elles évoluent au cours du temps !

**→ ces réponses résultent d'un compromis
sociétal implicite ou explicite**

Qu'est ce qu'un déchet radioactif

- La radioactivité est présente partout dans notre environnement vital à des degrés divers (Potassium 40 et Carbone 14 dans le corps humain, uranium et radium dans nos bordures de trottoir en granit, *dans les boues des stations thermales...*) sans mettre en danger notre santé..
- MAIS lequel et laquelle d'entre nous ne sera pas choqué(e) si le recyclage des ferrailles du démantèlement des installations nucléaires contamine les métaux présents dans notre vaisselle ou les jouets de nos enfants ??

→ quel niveau de protection veut la société ?

Trois exemples où gestion et inventaire sont étroitement liés :

- Les déchets du démantèlement
- Les combustibles usés
- Les déchets radifères

Les déchets du démantèlement (1) : combien ?

- leur volume total est très important
- leur radioactivité est très variable :
 - Entre les bétons et les circuits contaminés
 - Entre les différents types d'installation :
 - Réacteurs : essentiellement des vies courtes
 - Cycle du combustible : une pollution importante par les transuraniens (Plutonium; uranium, américium, ..)

→ comment distinguer les déchets dont la radioactivité impose un traitement à part ?

Les déchets du démantèlement (2): Quel Tri ?

- Selon leur niveau d'activité (en appliquant par exemple les recommandations de la Commission Desgraupes et du CSSIN) → cette solution a été refusée par les exploitants comme les associations
- Selon leur origine : en appliquant un zonage aux installations nucléaires → c'est le principe aujourd'hui

mais dans tous les cas, le choix de la limite (géographique ou activité) résulte d'un compromis socio-économique

Combustibles usés : le plutonium :

- « C'est un déchet très dangereux »
 - Le Pu est un puissant toxique chimique et radioactif
 - Le Pu est un matériau très proliférant qui met en danger la paix dans le monde et qu'il ne faut pas séparer
- « C'est une ressource énergétique précieuse »
 - Dès aujourd'hui on sait le mélanger dans le combustible MOX
 - Ce sera le combustible de demain

→ deux « vérités » que seul le compromis
sociétal peut arbitrer selon le contexte

Inventaire et gestion des déchets radioactifs : quelle place pour les citoyens ?

Combustibles usés : les produits de fission :

- Ce sont eux qui sont responsables de l'essentiel de l'activité des combustibles usés durant les premières centaines d'années et « il faut les éloigner de l'habitat humain de manière **définitive** »
- « Il faut pouvoir y accéder demain » pour des raisons de sûreté (ou même économiques : « dans 1000 ans, ce sera une véritable mine de métaux »)

→ **réversibilité et confinement ? quel compromis technique ET SOCIÉTAL ?**

Les déchets radifères :

- déchets industriels aujourd’hui (ceux de l’industrie des terres rares p. ex.) **et hier** (dont certains sont « orphelins »)
 - les règles de sûreté (banalisation du site à 300 ans) interdisent leur stockage en surface
- résidus miniers : des millions de mètres cubes
 - leur volume interdit de les déplacer en totalité

Les objectifs sanitaires de remédiation ne peuvent résulter que d’un compromis sociétal

Inventaire et gestion des déchets radioactifs : quelle place pour les citoyens ?

Pour la CFDT, l'inventaire des déchets doit :

+ non seulement être transparent

+ mais se construire avec la société :

– à toutes les étapes :

- Inventaire des déchets
- Évaluation des risques et des solutions de gestion
- Définition des objectifs sanitaires

– **au niveau local** (où se construit le compromis socio-économique territorial) **comme au niveau national** (seul à même d'assurer l'équité entre les citoyens et la cohérence des politiques)

Inventaire et gestion des déchets radioactifs : quelle place pour les citoyens ?

L'implication des citoyens au milieu du gué :

- la loi de 1991 a institué les CLIS (comité local d'information et de suivi) autour des laboratoires
mais l'Office Parlementaire (OPECST) s'offusque que le CLIS de Bure se saisisse du débat sur la stratégie de recherche et de gestion des déchets
- la DGSNR associe 2 ou 3 experts associatifs à l'élaboration du Plan National de Gestion des Déchets Radioactifs
mais le préfet du Limousin traîne les pieds pour organiser une expertise pluraliste sur les déchets miniers

**→ une gouvernance qui implique les citoyens
n'est ce pas l'enjeu central de la loi 2006 ?**